SANTÉ

SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 6 juillet 2011 portant nomination à la Conférence nationale de santé instituée par l'article L. 1411-3 du code de la santé publique

NOR : *ETSP1130559A*

Le ministre de l'emploi, du travail et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1411-3 et D. 1411-37 ;
Vu l'arrêté du 20 juin 2011 portant nomination à la Conférence nationale de santé,

Arrête :

Article 1er

Sont nommés membres de la Conférence nationale de santé pour un mandat de trois ans :

2° Collège des représentants des usagers du système de santé, à l'issue d'un appel à candidatures

Mme Claude FINKELSTEIN, Fédération nationale des patients en psychiatrie (FNAPSY), suppléante de Mme Marie-Odile DESANA.
M. Patrick JEANNOT, France Dépression, suppléant de M. Denys PRIOLET.

4° Collège des partenaires sociaux

Au titre des organisations syndicales de salariés les plus représentatives au niveau national

Mme Nathalie GAMIOCHIPI, CGT, suppléée par Mme Nadine PRIGENT.
M. Jean-Pierre CABOT, CFTC, suppléant de M. Bertrand GROSZ.

5° Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociales

Au titre de la branche accidents du travail-maladies professionnelles

M. Jean-Michel REBERRY, suppléant de M. Franck GAMBELLI.

Au titre des associations œuvrant en faveur des personnes handicapées, sur proposition du Conseil national consultatif des personnes handicapées

M. Henri FAIVRE, Comité de liaison et d'action des parents d'enfants et d'adultes atteints de handicaps associés (CLAPEAHA), suppléant de M. Lionel DENIAU.

Article 2

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 6 juillet 2011.

Pour le ministre et par délégation
et par empêchement du directeur général de la santé :
La directrice générale adjointe de la santé,
S. Delaporte